

La certification : « Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement »

Qu'est-ce que la certification « Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement » ?

La certification « Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement » est une certification, enregistrée au Répertoire spécifique des certifications et habilitations (RSCH), créée par la branche professionnelle [des établissements de l'enseignement privé](#). Elle permet à des managers, qui ont des équipes en lien hiérarchique direct ou ceux qui travaillent en transversal avec d'autres équipes (mode projet, animation...), de valider les compétences complémentaires nécessaire à l'accompagnement des équipes dans le cadre de la transformation numérique dans les établissements.

Voir la fiche RSCH de la [certification « Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement »](#).

Quels sont les avantages ?



Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, il vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Faire reconnaître et valoriser ses compétences
- ✓ Adapter et développer ses compétences pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Reconnaître, développer les compétences et renforcer la qualification de vos salariés
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution de certains métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière
- ✓ Favoriser l'employabilité de vos salariés

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de [CEPNL](#), l'organisme certificateur de la branche des Établissements d'enseignement privé.

Quelles sont les compétences validées par la certification ?



Le manager doit être capable de maîtriser les compétences suivantes :

Familles de compétences

Modalités d'évaluation

C1. Après l'analyse des besoins, mettre en œuvre au sein de l'équipe, les outils numériques et espaces de travail partagés adaptés, ainsi que leurs indicateurs d'évaluation et de performance

Une production écrite remise au jury avant la soutenance.
 Une soutenance orale de la production devant le jury complétée d'une séance de questions / réponses.
 A partir d'une situation professionnelle réelle (Projet mené en entreprise ou cas pratique reconstitué), le candidat présentera (a minima) à l'écrit (rapport sous format PPTX ou Word) puis à l'oral (soutenance).

C2. Mettre en place un management collaboratif et participatif

Une production écrite remise au jury avant la soutenance.
 Une soutenance orale de la production devant le jury complétée d'une séance de questions / réponses.
 A partir d'une situation professionnelle réelle (Projet mené en entreprise ou cas pratique reconstitué), le candidat présentera (a minima) à l'écrit (rapport sous format PPTX ou Word) puis à l'oral (soutenance).

C3. Stimuler l'usage et la pratique collective des outils numériques

Une production écrite remise au jury avant la soutenance.
 Une soutenance orale de la production devant le jury complétée d'une séance de questions / réponses.
 A partir d'une situation professionnelle réelle (Projet mené en entreprise ou cas pratique reconstitué), le candidat présentera (a minima) à l'écrit (rapport sous format PPTX ou Word) puis à l'oral (soutenance).

C4. Mettre en œuvre les conditions de développement des compétences numériques de l'équipe

Une production écrite remise au jury avant la soutenance.
 Une soutenance orale de la production devant le jury complétée d'une séance de questions / réponses.
 A partir d'une situation professionnelle réelle (Projet mené en entreprise ou cas pratique reconstitué), le candidat présentera (a minima) à l'écrit (rapport sous format PPTX ou Word) puis à l'oral (soutenance).

C5. Participer aux actions de prévention de la surcharge informationnelle mises en place dans l'organisation

Une production écrite remise au jury avant la soutenance.
 Une soutenance orale de la production devant le jury complétée d'une séance de questions / réponses.
 A partir d'une situation professionnelle réelle (Projet mené en entreprise ou cas pratique reconstitué), le candidat présentera (a minima) à l'écrit (rapport sous format PPTX ou Word) puis à l'oral (soutenance).

C6. Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'usage des données et des outils numériques

Une production écrite remise au jury avant la soutenance.
 Une soutenance orale de la production devant le jury complétée d'une séance de questions / réponses.
 A partir d'une situation professionnelle réelle (Projet mené en entreprise ou cas pratique reconstitué), le candidat présentera (a minima) à l'écrit (rapport sous format PPTX ou Word) puis à l'oral (soutenance).

Comment obtenir et financer la certification ?



La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible)
- ✓ Le salarié via son [compte personnel de formation](#)

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. [Consultez les règles de prise en charge de la branche des établissements d'enseignement privé.](#)

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?



Liste à venir.

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification «Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement» ?

[Contactez votre conseiller AKTO.](#)

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilitier par la branche pour dispenser la formation ?

Rapprochez-vous de [CEPNL](#), l'organisme certificateur de la branche des établissements d'enseignement privé.

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Conduire la transformation numérique dans les établissements d'enseignement ». Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#).